



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE
Bâtiment F – Rue Roland GARROS – Parc du Bois Cesbron – CS 60125 – 44 701 Orvault cedex 01 -
☎ 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20180329-2018-26-DE
Date de télétransmission : 04/04/2018
Date de réception préfecture : 04/04/2018

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 29 MARS 2018

2018- 26 CONSTITUTION DE LA SEM SYDELA ENERGIE 44

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 29 mars, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 22 mars 2018, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 18
Votants : 16 (+2 pouvoir)

Titulaires présents :

Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay

Titulaires absents :

Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis (excusé)
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu (excusé)
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais (excusé)
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon (excusé avec pouvoir pour G.ESNAULT)
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic (excusé avec pouvoir pour P. LEHOURS)
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire (excusé)
Monsieur Didier FAVREAU, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique (excusé)
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :

Madame Mireille HOLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Loïc MARCHESSEAU, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

Délégués suppléants présents :

Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Jérôme RIPAYRE, délégué du collège électoral de la région de Nozay

Secrétaire de séance : Gérard BARRIER
Affichage le 30 mars 2018

2018-26 CONSTITUTION DE LA SEM SYDELA ENERGIE 44

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1521-1 et suivants, et L.5711-1 ;

Vu la délibération de principe n°2017-33 du 6 juillet 2017 préalable à la constitution d'une SEM,

Vu la délibération n°2018-03 du 8 mars 2018 actant la création de la SEM SYDELA Energie 44,

Dans la continuité de la délibération n°2018-03 prise par le Comité syndical, le Président propose aux membres du comité de désigner les futurs administrateurs de la SEM SYDELA Energie 44.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, décide :

- De désigner les dix mandataires représentant le SYDELA au sein du Conseil d'Administration de la SEM suivants :
 - Bernard CLOUET
 - Jean LOUËR
 - Jean-Paul LOYER
 - Bernard MACE
 - Gérard ESNAULT
 - Gérard BARRIER
 - Jean-Claude BRISSON
 - Bernard LEBEAU
 - Pierre-André PERROUIN
 - Joseph LAIGRE
- D'autoriser les mandataires ci-dessus à se prononcer sur la dissociation ou le cumul des fonctions de Président et de Directeur général de la société ;
- D'autoriser ses représentants au sein du Conseil d'Administration de la SEM à accepter toutes fonctions dans le cadre de l'exercice de leur représentation qui pourraient leur être confiées par le Conseil d'Administration de la Sem notamment, les fonctions de Vice-président du Conseil d'administration, de membres titulaires ou suppléants d'éventuelles commission d'achats ou comités techniques, de mandats spéciaux pour des missions particulières, etc.
- De désigner Bernard CLOUET pour représenter le SYDELA à l'assemblée générale de la SEM et Pierre-André PERROUIN pour le suppléer à ces fonctions en cas d'empêchement,
- Décide d'inscrire au budget du SYDELA, chapitre 26 : Participations et créances rattachées à des participations, compte : 261 : Titres de participation, la somme de un million quatre cent cinquante mille euros (1 450 000 €), correspondant à la libération à hauteur de 50% du montant de la participation,

- D'autoriser la SEM « SYDELA Energie 44 » à domicilier son siège social dans les locaux du SYDELA, Bâtiment F – Rue Roland Garos – Parc du Bois Cesbron – CS 60 125 – 44 701 Orvault cedex 01.

Le Président,
Bernard CLOUET

